



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 12
1^{er} trimestre 2005

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- International : PASTOMED , mise en place d'un programme européen d'échanges pour le pastoralisme méditerranéen
- Inter-régional : Comité de pilotage UCP « Pastoralisme Méditerranéen »
- Régional : Réunion du Conseil d'Administration du CERPAM
- Régional : La mesure « t » du PDRN et « la protection des troupeaux contre les grands prédateurs »
- Alpes de Haute-Provence : Nombreux dossiers d'équipements pour les Groupements Pastoraux
- Alpes de Haute-Provence : Le bilan de la mesure « t »
- Hautes-Alpes : Les premiers diagnostics pastoraux dans la vallée de la Clarée
- Alpes-Maritimes : Diagnostics pastoraux sur les alpages des Alpes-Maritimes
- Bouches du Rhône : Un projet original de co-gestion écologie – élevage dans la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau .
- Vaucluse : Le site Natura 2000 du Luberon Oriental
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Le Président, le Conseil d'Administration, et l'équipe technique du CERPAM vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2005

International : PASTOMED, mise en place d'un programme européen d'échanges pour le pastoralisme méditerranéen

Après une longue et minutieuse phase de préparation, la Maison Régionale de l'Elevage PACA vient d'obtenir l'agrément de l'Union Européenne pour un programme d'échanges et de partenariat sur le pastoralisme méditerranéen. Ce programme fédère 8 régions de l'espace méditerranéen européen : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en France, les régions sud et nord du Portugal, l'Andalousie en Espagne, la Sardaigne et les Abruzzes en Italie, l'Épire au nord-ouest de la Grèce. Il couvre la période du début 2005 à mi-2007.

Ce programme intitulé *Pastomed* privilégie les échanges entre organisations professionnelles et de développement des régions concernées. Il se décline en trois axes :

- la connaissance partagée des activités de l'élevage pastoral ;

- l'analyse des politiques publiques appliquées au pastoralisme ;
- l'identification d'expériences et de réalisations porteuses d'innovations pour les activités pastorales.

La MRE est associée avec l'Institut de l'Elevage, qui assure le pilotage scientifique général du projet. Pour la partie française, le CERPAM et le SIME, dans le cadre de l'UCP *Pastoralisme Méditerranéen*, constituent les organismes techniques pastoraux d'appui pour chacune de leurs régions respectives. Interviennent également l'OREAM, la FRECAP, le Centre Fromager de Carmejane et la Maison de la Transhumance.

L'ensemble de la démarche vise notamment à aboutir, entre les régions coopérantes, à l'élaboration commune d'un dossier de propositions pour une meilleure prise en compte du pastoralisme méditerranéen dans les politiques européennes de l'agriculture et des zones rurales.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Inter-régional : Comité de pilotage UCP « Pastoralisme Méditerranéen »

Le 15 décembre au CFPPA du Merle (Salon de Provence), se réunissait le comité de pilotage de l'Unité Commune de Programme *Pastoralisme Méditerranéen* qui réunit le SIME, l'Institut de l'Elevage et le CERPAM. A cette occasion, ont été présentées les actions en cours de réalisation, ainsi que le programme *Pastomed* en phase de démarrage.

L'action « Sylvopastoralisme du pin sylvestre et du chêne pubescent » vise à intégrer une valorisation conjointe pastorale et sylvicole de surfaces boisées, afin de dégager des modes de gestion durable de territoires souvent marginaux. Ce programme arrive désormais en phase de conclusion. L'action « Gestion des Territoires Embroussaillés » vise à élaborer les meilleurs modes de gestion de parcours embroussaillés, privilégiant l'action du troupeau dans un objectif de maîtrise des ligneux. Plusieurs brochures techniques sont prévues pour édition en 2005 et 2006. L'action « Prédation » s'inscrit dans le contexte de développement des contraintes générées par les populations de loups sur les systèmes d'élevage pastoraux. Elle se décline en trois axes, anticiper, accompagner, évaluer, afin de fournir les bases d'une meilleure gestion globale du problème.

Les perspectives pour 2005 ont été examinées, concernant la poursuite de ces programmes et l'élaboration de nouvelles actions pouvant concerner l'économie des systèmes d'élevage pastoraux ou encore la valorisation spécifique des produits de ces formes d'élevage.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : Réunion du Conseil d'Administration du CERPAM

Avec une très forte participation de ses membres, le Conseil d'Administration du CERPAM s'est réuni le 17 décembre 2004 à Ste Tulle (Alpes de Haute Provence) pour établir les projets d'actions de l'année 2005. En ouverture, le programme de travail en cours sur la gestion des territoires embroussaillés a fait l'objet d'une présentation détaillée, en établissant son état d'avancement présent et ses perspectives de réalisations jusqu'à fin 2006. Le plan d'action 2005 a ensuite été examiné point par point, avec l'affectation prévisionnelle du temps de travail de l'équipe technique : expérimentations et acquisition de références ; actions collectives de développement ; expertises territoriales.

Deux nouveaux domaines d'investissement sont retenus :

- la valorisation des systèmes de cartographie numérique pour le pilotage des politiques d'amélioration des équipements pastoraux de montagne, et d'aménagements sylvopastoraux à objectif de DFCI ;
- la préparation et la mise en œuvre d'opérations agri-environnementales nouvelles, soutenues financièrement par le Conseil Régional avec le concours de l'Etat et éventuellement de Conseils Généraux, en relais des anciennes Opérations Locales et des CTE en voie d'achèvement.

En lien avec ce plan d'actions, le Conseil a arrêté le budget prévisionnel 2005 du CERPAM, en perspective des discussions à venir en début d'année prochaine avec les services du Conseil Régional et de l'Etat. Enfin, M. Bernard GUAY, Directeur du CRPF, a exposé le Schéma Régional d'Orientations Forestières pour la forêt privée, récemment élaboré et maintenant soumis à l'approbation du Ministère de l'Agriculture. Cette présentation très riche d'informations a suscité un large échange sur la gestion des espaces forestiers méditerranéens, privés et publics, au sein desquels le pastoralisme trouve toute sa place.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : La mesure « t » du PDRN et « la protection des troupeaux contre les grands prédateurs »

Afin de soutenir les éleveurs soumis à la prédation et pour prendre le relais du programme LIFE, l'Etat a mis en place une opération de protection des troupeaux dans les zones à loups, ou mesure « t », cofinancée par l'Union Européenne, et dont le cahier des charges figure au Plan de Développement Rural National. Cette mesure finance différentes options visant à favoriser le gardiennage renforcé des troupeaux, la mise en place de chiens de protection, le regroupement des troupeaux et l'usage de clôtures. L'aide au gardiennage et l'entretien des chiens de protection sont financés sur une base forfaitaire, les filets et l'achat des chiens à hauteur de 80 % de l'investissement.

Il s'agit d'une mesure contractuelle d'une durée de 5 ans en « cercle 1 » (présence avérée du loup) et dont les engagements sont révisables annuellement. En « cercle 2 » (communes limitrophes ou à risque d'expansion du loup), l'engagement est limité à une durée d'un an, et exclut le gardiennage renforcé. La zone de contractualisation, définie par commune, est arrêtée annuellement par le Préfet. Le contractant s'engage à mettre en œuvre des mesures de protection pour son troupeau selon les modalités correspondant à la taille du troupeau et au parcours pastoral, pendant la durée de son contrat.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes de Haute-Provence : Nombreux dossiers d'équipements pour les Groupements Pastoraux

Le nombre de Groupements Pastoraux agréés sur les Alpes de Haute Provence n'a cessé de croître depuis quatre ans maintenant, dans le cadre de la mise en place des CTE, puis de la PHAE : de 49 en 2001 à 101 en 2004. Une information a été apportée aux nouveaux groupements pastoraux lors de leur constitution concernant les possibilités de financement à 80 % dont ils pouvaient bénéficier pour la réalisation d'aménagements pastoraux (mesure j du PDRN). Les tournées de terrain réalisées à cette occasion ont permis d'identifier de nombreux besoins afin de faciliter la conduite des troupeaux :

- 24 cabanes neuves ou à restaurer,

- 9 équipements photovoltaïques,
- 22 parcs de tri, et/ou de contention,
- 15 équipements d'abreuvement (captage de source, et/ou impluvium, et/ou abreuvoirs),
- 6 opérations de débroussaillage sur des quartiers bas d'alpage.

Ces besoins prioritaires font progressivement l'objet de dossiers de financement déposés auprès du Conseil Régional et de la DRAF. Ils répondent à un enjeu collectif d'amélioration de la gestion pastorale des estives.

Pour plus de renseignements : cerpam04@free.fr

Alpes de Haute-Provence : Le bilan de la mesure « t »

La mesure « t » du PDRN relative à la protection des troupeaux en zone à loups a été proposée à la signature des éleveurs, suite à l'arrêté préfectoral paru le 28 juillet 2004, dans le massif des Monges, le Haut-Verdon et l'Ubaye. 42 contrats ont été signés dans le département, soit un niveau légèrement supérieur à celui de l'année 2003 pour laquelle le programme LIFE était en place. De nombreux éleveurs n'ont pas eu le temps d'embaucher un aide berger pour la saison 2004 (estive déjà démarrée lors de la publication des conditions de souscription à la mesure « t ») et n'ont donc pas contractualisé cette année. Plusieurs d'entre eux envisagent de souscrire la mesure « t » pour l'année 2005.

En 2004, 83 % des contractants sont situés dans les communes du cercle 1 ; 36 % des contrats concernent la période d'estive ; 26 % des contrats sont souscrits par des Groupements Pastoraux. Les options sollicitées concernent :

- le gardiennage renforcé pour 64% des contrats, qui ont permis une embauche pour plus de la moitié des éleveurs signataires de l'option ;
- l'acquisition de matériel de clôture mobile pour 76% des contrats ;
- l'entretien de chiens de protection pour 33 % des contractants ;
- l'achat de chiens de protection pour 21 % des contrats.

Pour l'année 2005, le dispositif devrait être amélioré afin d'être mieux adapté aux pratiques pastorales de notre région. Les textes modificatifs sont attendus en début d'année. Les éleveurs pourront s'adresser à la DDAF dans le courant du 1^{er} trimestre 2005.

Pour plus de renseignements : cerpam04@free.fr

Hautes-Alpes : Les premiers diagnostics pastoraux dans la vallée de la Clarée

A la demande de la municipalité de Névache, le CERPAM a réalisé des diagnostics pastoraux sur 2 des alpages de la commune. Située au nord du département, Névache est la plus grande commune des Hautes-Alpes depuis l'annexion de territoires italiens à la fin de la deuxième guerre mondiale. Le domaine pastoral est très étendu, la commune compte 7 alpages accueillant 11 000 ovins, dont la majorité appartient à des éleveurs transhumants des Bouches-du-Rhône et du Var. Le reste provient des Hautes-Alpes, la vallée elle-même ne comptant plus que 2 éleveurs ovins. La vallée de la Clarée est un site classé et la fréquentation touristique estivale est très forte. Une opération grand site vient d'être mise en route, et la municipalité souhaite concilier au mieux ses objectifs pastoraux et touristiques et protéger son patrimoine naturel.

Sur l'alpage de Buffère, les principaux enjeux du diagnostic étaient la détermination de l'effectif ovin adéquat et la recherche d'une gestion pastorale permettant à la fois de réaliser

un entretien équilibré du milieu et de protéger les zones de nidification du Tétrás-Lyre. Des travaux d'aménagement préconisés ont déjà débuté.

Sur l'alpage des Thures, suite aux problèmes de prédation, la construction d'une 2^{ème} cabane est envisagée, mais la maîtrise foncière est pour l'instant insuffisante, car l'ancienne frontière italienne traverse l'alpage en son milieu, ce qui entraîne des problèmes concernant le foncier et les droits d'usage.

Pour plus de renseignements : cerpam05@free.fr

Alpes-Maritimes : Diagnostics pastoraux sur les alpages des Alpes-Maritimes

Dans les Alpes-Maritimes de nombreux alpages communaux bénéficient du régime forestier. Dans le cadre des révisions des plans d'aménagements forestiers des communes de La Brigue et de Rimplas, l'ONF et les municipalités concernées ont souhaité que soient réalisés des diagnostics pastoraux (trois unités pastorales sur La Brigue, une sur Rimplas) en préalable à la rédaction d'un document de gestion pour tendre vers une gestion durable de l'estive répondant aux divers enjeux identifiés et pour établir les cahiers des charges des conventions pluriannuelles de pâturage. Ces diagnostics concernent deux troupeaux ovins allaitants, un ovin laitier et un bovin allaitant.

La mise en place de nouveaux équipements pastoraux ou l'amélioration de ceux existant sont apparus comme un point-clef pour optimiser la gestion pastorale. En effet les contraintes liées, soit au manque de points d'abreuvement, soit à la protection des troupeaux en zone à loups, obligent les animaux à effectuer des passages répétés sur les même secteurs afin d'atteindre les points d'eau ou pour rejoindre quotidiennement les parcs de nuit. Ceci engendre des dégradations localisées mais pouvant être très marquées, une pression de pâturage moins importante sur les secteurs les plus excentrés par rapport à ces équipements, ainsi que des dépenses d'énergie excessives pour le troupeau.

La phase de terrain s'est déroulée pendant l'estive 2004. La restitution de l'étude aux communes et à l'ONF prévue pendant l'hiver doit permettre d'étudier la mise en œuvre des équipements pastoraux prioritaires identifiés.

Pour plus de renseignements : cerpam06@free.fr

Bouches du Rhône : Un projet original de co-gestion écologie – élevage dans la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau .

La plaine de la Crau est depuis une vingtaine d'années le cadre d'un dialogue constructif entre agriculteurs et protecteurs de la nature. Le CERPAM s'y était investi dès les années 90 pour analyser les pratiques pastorales des bergers et éleveurs sur les parcours steppiques.

En octobre 2001, la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau a vu le jour, pour protéger et gérer 7411 hectares de coussouls appartenant pour l'essentiel à l'Etat, à des collectivités territoriales, au Ministère de la Défense, aux conservatoires, ainsi qu'à quelques propriétaires privés. La co-gestion de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau a été confiée en octobre 2004 au Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence – Alpes du Sud (C.E.E.P.) et à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Un certain nombre d'objectifs de gestion ainsi définis en commun concernent le CERPAM : élaboration de références sur les interactions entre troupeaux, flore et faune, politique d'équipements pastoraux et contractualisation agri-environnementale. Ils font dès à présent l'objet d'échanges avec les co-gestionnaires identifiés de la Réserve.

Une démarche originale de partenariat entre gestionnaires de l'environnement et agriculteurs se renforce ainsi de façon durable.

Pour plus de renseignements : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Vaucluse : Le site Natura 2000 du Luberon Oriental

Dans le cadre de son document d'objectifs Natura 2000 portant sur le Luberon Oriental, le PNRL a confié au CERPAM un travail d'inventaire des pratiques de pâturage ainsi que des zones potentielles de reconquête pastorale, afin d'aboutir à des propositions d'actions. Ce travail a été terminé fin 2004. Il a été réalisé avec le concours notamment de l'ONF de Manosque, gestionnaire de la forêt Domaniale de Pélicier et des forêts communales environnantes. La zone d'étude retenue comprend le massif du Luberon Oriental réparti sur les communes de Manosque, Volx, St Maime, Dauphin, St Martin les Eaux et des extensions sur les communes de Montfuron, Villemus, Montjustin et St Michel l'Observatoire. Elle représente environ 8500 ha, dont 4000 ha pour la partie concernée par Natura 2000 en fonction des accords obtenus.

16 éleveurs sont présents pour environ 2500 ha de parcours pâturés en hiver ou au printemps (2 bovins, 1 caprin, 1 ovin lait et 12 ovins viande). La pression pastorale sur le massif est relativement forte, et les surfaces concernées ont augmenté depuis les années 90 avec la réouverture des forêts privées ou publiques dans un objectif de DFCI.

Les principales préconisations de l'étude sont les suivantes :

- Organiser la concertation entre les éleveurs et avec les propriétaires et les gestionnaires des sites pour l'attribution des places de pâturage.
- Ouvrir quelques places supplémentaires en concertation avec le CRPF
- Mettre en place un observatoire léger de l'impact du pâturage sur quelques zones témoins.
- Monter un programme d'équipements pastoraux à l'échelle du massif portant sur des parcs fixes, des débroussailllements sélectifs localisés ou des éclaircies (en particulier sur les sommets) et les points d'eau avec une attention particulière sur les sources et les bassins qui constituent une des richesses particulières (naturelle et patrimoniale) de ce massif.

Pour plus de renseignements : cerpam84@free.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de **la lettre du CERPAM**, vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr